Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601337-20260401-2026_04_04-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le **1er AVRIL** à 19 heures 30 les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 25 mars 2026

Etaient présents : MARCY Christelle, ROUGIÉ Alexandre, TOUZE Isabelle, BELZIC Florence, LE CALLOCH Franck, LE GALL Dominique, FRABOULET Adélaïde, GOURSAT Joël, LATTE Nadège, JOSSET Régis, MOREL Karine, LE BOUQUIN Goulwenn, SEVETTE Thierry, TREGARO Marie

Absent donnant pouvoir : 1 – Agnès FRANCOIS donnant pouvoir à Christelle MARCY

Isabelle TOUZE a été élu (e) secrétaire

N° 2026 – 04 - 04

OBJET : Délégation de signature pour l'urbanisme

Madame le Maire rappelle que la commune de MISSIRIAC a confié aux services de Ploërmel Communauté l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols sur notre commune.

A ce titre, la date d'élection du maire étant mentionné dans les règlements de fonctionnement, il convient de mettre à jour et mettre en place les délégations de signature pour ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► **Approuve le règlement de fonctionnement du service relatif à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme**

► **Autorise Mme Le Maire à signer les documents d'urbanisme**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

MAIRIE de MISSIRIAC 56 (Morbihan)